

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 janvier 2026

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-cinq s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**AVENANT N°2 A LA
CONCESSION DE
DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC
PORTANT SUR LA
GESTION ET
L'EXPLOITATION
DES MARCHÉS
COMMUNAUX.**

PRÉSENTS :

Charles ALONSO, Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Lionel BENHAROUS, Simon BERNSTEIN, Hélène BERTHOUMIEUX, Nathalie BETEMPS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Martin DOUXAMI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Gaëlle GIFFARD, Daniel GUIRAUD, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS, Moussou NIANG, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Lisa YAHIAOUI,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Lionel BENHAROUS, Alice CANABATE par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Lucie FERRANDON par Gaëlle GIFFARD, Guillaume LAFEUILLE par Patrick CARROUER, Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI,

ABSENTS :

Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG,

SECRÉTAIRE : Liliane GAUDUBOIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2026

OBJET : AVENANT N°2 A LA CONCESSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES MARCHÉS COMMUNAUX.

LE CONSEIL,

Sur la proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique

VU la délibération D67/20 du 20 juillet 2020 relative à la création et la composition de la CCSP, L,

VU le contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés aux comestibles, conclu avec la société SEMACO,

VU, l'avenant n°1 du 8 décembre 2021,

CONSIDÉRANT CE QUI SUIV

La gestion des marchés communaux (marché couvert situé au 165 rue de Paris, marché de la rue de Noisy-le-Sec, marché de l'avenue du Général Leclerc) fait l'objet d'une convention de délégation de service public (DSP), pour une durée de 12 ans, à compter du 1^{er} septembre 2019, attribué à la société SEMACO, Groupe Bensidoun, et qui arrivera à expiration le 31 août 2031.

Ce deuxième avenant est conclu afin de remettre en place le marché forain du quartier des Sentes, situé boulevard du Général Leclerc, qui a été suspendu en raison des travaux du prolongement de la ligne 11 du métro.

Les travaux RATP étant désormais terminés, et ceux du réaménagement du parvis bien entamés, un marché forain peut être relancé au niveau de la sortie de la nouvelle station de métro Serge Gainsbourg. Le marché se tiendra désormais les samedis matin de 8h à 13h, comme cela était initialement prévu au contrat ; en revanche, il ne se tiendra plus le jeudi matin.

VU l'avenant n°2 ci-annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°2 de la DSP signée avec la société SEMACO pour la gestion et l'exploitation des marchés communaux de la ville des Lilas.

ARTICLE 2 : Dit que cette délibération sera transmise à M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis, aux intéressés et publiée sur le site de la Ville

Délibération votée par 28 voix en faveur, 0 voix contre et 2 abstentions.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le
- et de sa publication le



La secrétaire de Séance

Liliane GAUDUBOIS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif de Montreuil est accessible en ligne sur le site internet www.telerecours.fr.

093-219300456-20260202-D06-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2026
Publication : 03/02/2026